

Image not found or type unknown



Prestations de services étrangères

Par **natanpa**, le **14/05/2013 à 10:12**

Notre société est domicilié en France
Notre fournisseur de prestations de services est domicilié à Hong Kong
Doit-il nous facturer en HT ?

Par **M_Guet**, le **14/05/2013 à 17:14**

Bonjour (la politesse, vous connaissez???)
Le fait que votre société soit "domiciliée" en France n'indique pas si elle est assujettie à la TVA. Pouvez-vous préciser?
Indiquez également le type de prestation de service effectuée par la société de Hong Kong...
Bien cordialement